

CALENDRIER DE FACTURATION 2025-2026

L'état de compte est transmis par courriel, généralement dans la 1^{re} semaine du mois.
Vous trouverez ci-bas le tableau indiquant la date d'envoi et les périodes facturées. **L'état de compte est payable le 20 de chaque mois.**

Date de l'envoi	Période facturée	Date limite de paiement
9 septembre	Du 25 août au 26 septembre (5 semaines)	20 septembre
7 octobre	Du 29 septembre au 24 octobre (4 semaines)	20 octobre
4 novembre	Du 27 octobre au 21 novembre (4 semaines)	20 novembre
2 décembre	Du 24 novembre au 19 décembre (4 semaines)	20 décembre
13 janvier	Du 5 janvier au 30 janvier (4 semaines)	20 janvier
3 février	Du 2 au 27 février (4 semaines)	20 février
*10 mars	Du 2 au 31 mars (4 semaines)	20 mars
7 avril	Du 1 ^{er} au 24 avril (4 semaines)	20 avril
5 mai	Du 27 avril au 22 mai (4 semaines)	20 mai
9 juin	Du 25 mai au 26 juin (5 semaines)	20 juin
	Ajustements envoyés le 26 juin si nécessaire	30 juin

Modes de paiement disponibles :

- **Paiement électronique (prévoir 3 à 5 jours pour le transfert),**
- **Chèque postdaté ou chèque (à l'ordre du service de garde de l'Arc-en-Ciel (inscrire le nom complet ou le numéro de dossier de votre enfant sur le chèque).**
- **Paiements en argent (doivent être remis directement aux responsables entre 8h00 et 16h00 ou au secrétariat de l'école. (Ne jamais laisser l'argent dans le sac de votre enfant).**

Il est fortement recommandé d'apporter vos chèques directement au service de garde pour éviter qu'ils ne se perde.